

Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

NOUVELLE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL POUR LA MRC DE TÉMISCAMINGUE

Ville-Marie, le 26 avril 2021 – Au terme d’une entente triennale ayant pris fin le 31 décembre dernier, le ministère de la Culture et des Communications annonce, conjointement avec la MRC de Témiscamingue, la signature d’une entente annuelle de développement culturel qui rend disponible un montant de 45 000 \$. Liant la MRC et le ministère de la Culture et des Communications, cette entente permettra la mise en place et la réalisation de projets culturels sur le territoire pour l’année en cours.

« Nous signons la neuvième entente de développement culturel entre notre MRC et le ministère de la Culture et des Communications et nous sommes heureux que ce partenariat productif se poursuive. Ces ententes permettent la concrétisation de projets culturels dont la portée est primordiale pour le Témiscamingue. C’est avec plaisir que le Conseil de la MRC maintient son implication concrète en culture, en renouvelant ses engagements financiers pour le développement culturel témiscamien. » soutient Claire Bolduc, préfète de la MRC de Témiscamingue.

« Pour 2021, une entente annuelle a été convenue avec le ministère de la Culture puisqu’il était difficile, dans le contexte actuel, de se projeter sur un horizon de trois ans quant au développement culturel de notre territoire. Les projets qui voient le jour grâce au soutien financier de l’entente sont toujours très porteurs et nous tenions à rendre disponible des sommes encore cette année. Un bilan positif émane de la dernière entente triennale, soit le soutien de plus d’une cinquantaine de projets culturels; un apport considérable pour notre territoire! » explique Réal Couture, président de la Commission culturelle témiscamienne. Parmi les projets soutenus au cours des dernières années figurent la réalisation de la plateforme Routes du patrimoine, les capsules vidéo sur les granges doubles et les ateliers culturels en CPE.

Trois axes d’intervention sous-tendent cette nouvelle entente, soit la mise en valeur du patrimoine, l’aménagement culturel du territoire et la vitalité de l’offre culturelle des organismes et des municipalités. À noter qu’une somme de 15 000 \$ sera réservée à la reconnaissance du patrimoine, via le Fonds du patrimoine culturel québécois.

Soucieuse de rendre accessible ce nouveau soutien financier, la Commission culturelle utilisera les mêmes critères d’admissibilité, de même que les formulaires de l’entente précédente. Comme auparavant, les organismes à but non lucratif ainsi que les municipalités sont éligibles à une demande de soutien pour un projet ayant une finalité culturelle. Tout projet présenté doit être soutenu par des partenaires du milieu puisque le financement accordé par l’entente couvre jusqu’à 60 % des coûts de projet, comparativement à 50 % lors des ententes précédentes. Pour les organismes à but non lucratif, un soutien supplémentaire est possible, sous certaines conditions, par le Fonds de la Commission culturelle.

Pour toute question concernant l’entente de développement culturel, consultez le site Internet de la MRC de Témiscamingue, www.mrctemiscamingue.org/services-aux-citoyens/developpement-culturel ou contactez Véronic Beaulé, agente de développement culturel, au 819 629-2829, poste 229.

- 30 -

Source :

Catherine Drolet-Marchand
Coordonnatrice des communications
MRC de Témiscamingue
(819) 629-8041 (cellulaire)
coordocommunication@mrctemiscamingue.qc.ca

Pour information :

Réal Couture
Président
Commission culturelle témiscamienne
(819) 629-9340
real_temis@hotmail.com